

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif pour adoption

Résolutions : Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel	
A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2020-2021	
1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2020-2021 au(x)quel(s) ces projets de résolution contribueront s'ils sont adoptés :	4.3.2 Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes
2. En quoi l'examen des projets de résolution se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2020-2021 ?	Sans objet
3. Toute prestation supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2020-2021 qui n'est pas déjà prévue dans le budget programme approuvé pour 2020-2021 :	Sans objet
4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer les résolutions :	Concernant le projet de résolution 1 (Rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur), les amendements au Règlement du personnel entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. Concernant le projet de résolution 2 (Rémunération du personnel hors classes et du Directeur général), les modifications de la rémunération entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020. Il n'y a pas de date définie de fin d'application.
B. Incidences, en termes de ressources, de l'application des résolutions pour le Secrétariat	
1. Dépenses totales pour appliquer les résolutions, en millions de US \$:	Les dépenses afférentes aux deux projets de résolution sont déjà prévues dans le budget programme 2020-2021. Dans les deux résolutions, relatives aux modifications des traitements du personnel, le coût des traitements est toujours soumis à une certaine variabilité en raison, entre autres facteurs, de l'ajustement de poste, des taux de change et de la situation des différents membres du personnel en termes de personnes à charge et de droits à l'allocation pour frais d'études des enfants. Ces coûts supplémentaires seront absorbés dans les fluctuations du budget global alloué aux traitements et dans le coût moyen des postes.
2.a Dépenses estimatives déjà prévues dans le budget programme approuvé pour 2020-2021, en millions de US \$:	Sans objet
2.b Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas prévues dans le budget programme approuvé pour 2020-2021, en millions de US \$:	Sans objet

3. Estimation des dépenses à prévoir dans le projet de budget programme 2022-2023, en millions de US \$: Sans objet
4. Estimation des dépenses à prévoir dans les futurs projets de budget programme, en millions de US \$: Sans objet
5. Volume des ressources disponibles pour financer l'application des résolutions lors de l'exercice en cours, en millions de US \$: <ul style="list-style-type: none">- Ressources disponibles pour financer les résolutions lors de l'exercice en cours : Sans objet- Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : Sans objet- Le cas échéant, estimation des ressources non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : Sans objet

= = =